

“Même sans espoir, la lutte est encore un espoir.” *Romain Rolland*

L'actualité, ce sont les réformes du bac, du lycée général, la mise en place de parcours sup, trois éléments d'une réforme globale, commandée par le Président de la République et à marche forcée, qui change fondamentalement le contrat social en matière d'éducation qui permettait jusque-là à tout bachelier d'accéder à l'enseignement supérieur avec une plus grande liberté. Ces réformes instaurent un tri social inacceptable. Les personnels sont mis en grande difficulté, sommés de participer à la gestion des flux d'étudiants. Un grand nombre d'élèves sera désemparé devant la complexité des choix, dès la fin de seconde, et surtout sera dans l'incapacité de pouvoir intégrer dès cette classe l'ensemble des attendus des formations supérieures qu'il pourrait envisager. Certains choix interdiront de fait l'entrée dans de nombreuses formations universitaires avec l'abandon des mathématiques dans le tronc commun, par exemple. Le SNES-FSU s'oppose à ces réformes, il appelle l'ensemble des collègues à se mobiliser sur ces questions, appelle à la multiplication des réunions et heures d'informations syndicales tant en lycée qu'en collège car cette réforme concerne toute la jeunesse. En collège, ce sera l'occasion de dénoncer les suppressions de postes sous prétexte de rééquilibrage démographique

national, et de réinterroger les effets négatifs de la réforme du collège qui n'a en rien permis d'améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage et qui aujourd'hui aboutit aux suppressions de moyens.

Les personnels de l'éducation nationale sont las de se voir demander toujours plus, alors que leur rémunération baisse. Dans les dix dernières années, ils ont perdu l'équivalent, en pouvoir d'achat annuel, de deux mois de salaire. Nos perspectives de niveau de retraite sont attaquées de plein fouet par le système de décote, par l'augmentation des annuités pour une retraite à taux plein, et enfin il ne faut pas oublier la ponction sur les retraites par la CSG.

Enfin, les conditions de travail se sont considérablement détériorées en raison d'un public scolaire toujours plus difficile à gérer et la contrainte de faire face à des effectifs de plus en plus lourds.

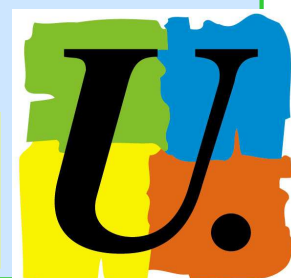
Toutes ces questions ont été débattues au congrès académique de Bourbonne les Bains, la conclusion est que les raisons d'un appel à la grève et à manifestation nationale sont largement réunies autant pour le second degré que toute l'éducation nationale et l'ensemble de la fonction publique.

Christophe Girardin,
Reims, le 22 mars 2018

SOMMAIRE :

- P 1 : Édito
- P 2 : Le lycée de l'impossible., École hors contrat
- P 3 : Prof doc en lutte. Surprenant.
- P 4 : ESS, vote activité
- P 5 à 8 : Quatre pages spécial formation FSU Grand Est
- P 9 : Des trous dans le gruyère.
- P 10 - 11 : Liste élection
- P 12 : Profession de foi.

**2018 : Année de congrès pour les
adhérents du SNES.**



Le lycée de l'impossible.

Les réformes du lycée, du baccalauréat et de l'accès au supérieur vont conduire à des difficultés accrues pour les lycéens et futurs étudiants. Loin de répondre aux besoins éducatifs et permettre un accès élargi des élèves à des niveaux de qualifications élevés, elles vont constituer des freins et des éléments de fragilisations des parcours.

Amélioration des conditions d'encadrement ? Non car rien n'est dit sur la possibilité d'horaires à effectifs réduits et d'un meilleur encadrement des élèves, le tronc commun va permettre au contraire « d'optimiser les structures ».

Amélioration de la cohérence des parcours ? Non, car les parcours impliqueront des choix précoces pour les élèves qui auront des incidences y compris sur leur accès aux études supérieures. Par ailleurs, nous savons que les lycées ne pourront pas ouvrir toutes les spécialités, particulièrement dans des académies comme la nôtre ou certains lycées ont atteint un seuil critique d'effectifs.

Amélioration et simplification du bac ? Non car le renvoi à un contrôle continu organisé localement va fragiliser la valeur du diplôme. La multiplication des épreuves de contrôle continu en classe de première et de terminale va aussi désorganiser les enseignements, multiplier la perte d'heures de cours. C'est la folie évaluative !

Amélioration de la pratique de l'oral ? Non car nous ne savons pas dans quelles conditions les élèves pourront préparer le grand oral prévu en épreuve terminale. Il n'y a pas d'horaires dédiés.

Quelle organisation de la classe de seconde à la rentrée prochaine ? Que pouvons nous répondre aux familles qui nous interrogent ?



Et que dire de l'accès au supérieur ? Le Conseil supérieur de l'Éducation réuni le 5 mars a massivement rejeté le projet de décret parcour-sup. Le ministère refuse de retirer la disposition d'annulation de tous les vœux en cas de retard pour répondre à une seule proposition, les délais par ailleurs très courts peuvent conduire à la radiation d'un nombre important de candidatures. Est cela le dernier mot laissé aux lycéens comme le laissait entendre la communication ministérielle. ?

Ce chamboule tout éducatif annonce un désastre pour le lycée.

Chantal Dupont.

Au sujet d'une école hors contrat

Pendant plusieurs jours et même semaines en février, le journal local L'Union a consacré de très nombreuses pages à l'ouverture d'une " école Espérance banlieues ".

De quoi s'agit-il ? Selon L'Union, cette école hors contrat du réseau Espérance banlieues qui veut l'implanter dans un quartier populaire de Reims, se donne pour mission l'accueillir des jeunes en difficultés scolaires pour les remettre sur les bancs de l'école ordinaire une pédagogie adaptée., Pédagogie qui, selon les propos des responsables rapportés par le journal, prévoit enseignement par petits groupes, mathématiques, français, histoire géographie, adaptation du programme de SVT, pas d'initiation à une langue vivante, pas d'informatique, lever des couleurs vouvoirement, port de l'uniforme ... Financement par un apport des parents, entre 50 et 75 euros par mois, le reste par des donateurs. On ne peut que se demander lesquels .

Le groupe Front de Gauche du conseil régional d'Ile de France a demandé qu'une enquête soit diligentée par l'Éducation Nationale.

Il y a déjà quelques écoles de ce type en France, même si l'EN peut inspecter ces établissements, on ne peut que s'inquiéter sur les contenus enseignés, le respect des jeunes, la laïcité, il semble que ces écoles soient confessionnelles.

C'est bien loin des valeurs que nous défendons.

Ce qui ajoute au malaise créé par cette initiative, c'est l'attitude de la majorité du conseil municipal de Reims. Le Marie a décidé de louer à l'association qui va gérer cette école, une partie non utilisée d'une école publique, au prix du marché selon ses propos, et de faire installer un grillage pour un coût

de 40 000 euros pour séparer la cours entre l'école pblique et l'autre école.

C'est une façon inacceptable d'apporter une aide à cette école. Les enfants des quartiers défavorisés méritent mieux que des gadgets pédagogiques, un appauvrissement des connaissances, une mise de fait à l'écart.

Les élus socialistes, verts et communistes ont dénoncé en séance la décision du Maire qui n'entend pas changer d'avis.

La FSU Marne a fait connaître sa position par la presse, Seule la radio Bleu Champagne a réagi en ouvrant ses micros à la secrétaire départementale de la FSU.

La FSU rappelle qu'il existe des structures dans l'EN pour aider les élèves en difficultés, rappelle les suppressions de postes, s'inquiète du risque de prosélytisme porté par l'implantation de cette école dont les valeurs morales sont profondément rétrogrades et inspirées de principes intégristes.

La FSU Marne demande des moyens pour lutter contre l'échec scolaire, les conséquences de la ségrégation sociale.

La FSU Marne demande la fin de l'aide sous quelque forme que ce soit à cette initiative qui au nom de la liberté sera une zone de non droit et que la République à laquelle nous aspirons n'a rien à voir avec ces principes et méthodes qui relèvent du passé.

Jean Claude DURDUX

Professeur-e-s documentalistes : toujours en lutte !

Le 8 février dernier, le stage annuel consacré aux professeur-e-s documentalistes a réuni une trentaine de collègues venus de toute l'académie, bravant des conditions climatiques parfois hasardeuses ! Ce stage a été l'occasion d'échanger sur les perspectives d'évolution de nos conditions de travail. En effet, malgré la parution d'une circulaire de mission attendue, la réalité est loin d'être conforme à ce que les textes officiels décrivent de notre profession. L'application du décret de 2014 indiquant la déduction d'une heure de présence au CDI pour une heure d'enseignement effectuée est extrêmement aléatoire, et dépend encore presque exclusivement du bon vouloir du chef d'établissement. Comment concilier cette réalité avec la priorité donnée à la fonction pédagogique et éducative ? Que revendiquer alors que les textes officiels ne sont toujours pas appliqués ? Le Congrès académique du SNES qui s'est tenu les 22 et 23 février dernier à Bourbonne les Bains a été l'occasion de faire voter nos mandats pour la profession de professeur documentaliste :

Thème 1 :

Comme l'affirme la circulaire de mission des professeurs documentalistes parue en mars 2017, la première mission des professeurs documentaliste est pédagogique et éducative. Pour la mener à bien, le SNES-FSU demande un programme en information-documentation et des repères annuels, dont l'enseignement sera exclusivement confié aux professeurs documentalistes sur un horaire dédié intégré à leur temps de service actuel.

Thème 2 :

Le SNES-FSU a combattu pour la réactualisation de

la circulaire de missions. Parue en mars 2017, cette nouvelle circulaire priorise le rôle pédagogique et éducatif des professeurs documentalistes. Pour la mener à bien, le SNES-FSU revendique des recrutements à hauteur des besoins. Considérant qu'un professeur documentaliste effectue en moyenne 8 heures d'enseignement par semaine, et que tous les élèves doivent être formés, le SNES-FSU demande un professeur documentaliste par tranche de 8 divisions, avec un minimum de deux postes à temps plein par établissement.

Le SNES-FSU revendique la compensation de l'intégralité des temps partiels et décharges par des certifiés en Documentation.

Nous espérons que ces mandats aurons un écho favorable pendant le Congrès national du Snes, qui se tient à Rennes du 26 au 30 mars 2018, et qui est l'occasion de faire connaître les préoccupations de notre profession, et les revendications qui nous tiennent à cœur. Ce sont ces congrès qui permettent de construire les mandats du Snes et de les défendre auprès du Ministère, et c'est grâce à ce travail constant depuis 30 ans que nous avons enfin pu voir aboutir la parution d'une nouvelle circulaire de mission.

Élodie Géas

SURPRENANT !

Dans son numéro du mercredi 6 février, le journal le Monde publie un billet sous les titre " Et si Karl Marx avait tout prévu " qui cite notamment Patrick ARTUS financier de NATEXIS qui a rédigé une note intitulée : *la dynamique du capitalisme est aujourd'hui bien celle qu'avait prévue Karl MARX.*

Patrick ARTUS responsable des études économiques de la banque écrit que :

- la baisse d'efficacité des entreprises de l'OCDE risque de réduire le rendement du capital,
- pour éviter ce possible recul de leurs profits les entreprises font en sorte de capter une plus grande partie de la valeur ajoutée au détriment des salariés dont la rémunération diminue avec une limite celle du salaire de subsistance,
- pour soutenir malgré tout le rendement du capital, les capitalistes recourent à la spéculation ...

Patrick ARTUS précise ensuite que cette dynamique aboutit nécessairement à la hausse des inégalités de revenus, d'une part et à des crises financières d'autre part !

Certes le rédacteur du billet tempère ensuite les propos de Patrick ARTUS disant que la baisse tendancielle du taux de profit ne concerne quasiment pas les multinationales qui n'ont quasiment jamais gagné autant d'argent ! Ouf, on est

sauvé !

Mais peut être pas, Alain MINC, libéral bien connu, a dit il y a quelques temps, que le score de Bernie SANDERS lors des primaires pour l'élection présidentielle aux Etats Unis, la montée de Jérémie CORBYN en Grande Bretagne et celle de Jean Luc MELENCHON devrait inciter les dirigeants de ces pays à réfléchir sur les conséquences de politiques d'austérité menées.

Certes, une hirondelle ne fait pas le printemps mais au moment où nous connaissons en France la casse du droit du travail, la remise en cause de la formation professionnelle, de la protection sociale, la diminution des pensions de retraite et des salaires des fonctionnaires, l'attaque du service public de la SNCF et du statut des cheminots (pas si mirobolant qu'il est dit) en attendant la remise en cause du statut de fonctionnaire ... ces propos ne peuvent que nous conforter à ne pas laisser faire, à ne pas être résignés mais bien au contraire de continuer à agir.

Jean Claude DURDUX

NB. : nous tenons l'article du Monde à votre disposition.

Au sujet de l'économie sociale et solidaire.

De nombreux enseignants se sont investis dans l'économie sociale et solidaire et parfois leurs organisations.

Dans la Marne, la FSU est membre de droit de deux associations qui s'adressent aux jeunes et aux adultes en difficulté médicale ou sociale.

L'association départementale des PEP, Pupilles de l'Enseignement public, gère ;

- une MECS (maison d'enfants à caractère social) qui accueille des jeunes placés par le juge pour enfants ou la direction de la solidarité départementale pour les protéger de leur environnement et parfois des orphelins. Dans le cadre d'une convention avec l'Education Nationale il doit assurer la scolarisation des jeunes dans les établissements scolaires écoles, collèges, lycées. Cet établissement fonctionne toute l'année,
- un ITEP (institut thérapeutique et pédagogique) et son SESSAD service d'éducation spécialisée et de soins à domicile dont les éducateurs interviennent auprès de jeunes connaissant des troubles du caractère et du comportement et en difficulté sociale ou scolaire
- service de médiatisation qui, à la demande du juge pour enfants, permet à des parents et à leurs enfants de se rencontrer en la présence d'un éducateur,
- un SAPAD (service d'assistance pédagogique à domicile) qui dans le cadre d'une convention avec l'Education Nationale intervient auprès d'élèves malades ou accidentés.

Plus d'une centaine de jeunes sont concernés.

Les PEP51 font partie de la fédération nationale des PEP créée en 1916 qui est reconnue d'utilité publique.

Le GPEJAH : Groupement Pour l'Emancipation des Jeunes et Adultes Handicapés gère :

un IME, institut médico-éducatif qui accueille des jeunes en grande difficulté affectés par la maison départementale des personnes handicapées,

un SESSAD

un ESAT, établissement spécialisés d'aide par le travail qui accueille des travailleurs handicapés pour des travaux adaptés mais aussi, chaque fois que cela est possible, pour les préparer à un emploi,

un SAVS (service d'assistance à la vie sociale) qui accueille des adultes handicapés pour les aider dans leur vie sociale comme parentalité, démarches, gestion de budget, loisirs, culture

Plus de 150 personnes sont concernées.

Le GPEJAH de la Marne fait partie de la fédération nationale des APAJH qui est reconnue d'utilité publique.

Le financement des établissements et services est assuré par l'ARS (agence régionale de santé), le Conseil Départemental et l'Etat.

Ces associations, sans buts lucratifs, de l'économie sociale et solidaire, comme beaucoup d'autres, ont des valeurs qui sont proches des nôtres et parfois identiques. Il faut les renforcer car l'économie marchande lorgne de plus en plus sur leurs activités.

Alors si vous voulez prolonger votre action professionnelle pourquoi ne pas devenir membre et même administrateur ! Il y a là aussi un réel besoin de militants.

JEAN CLAUDE DURDUX

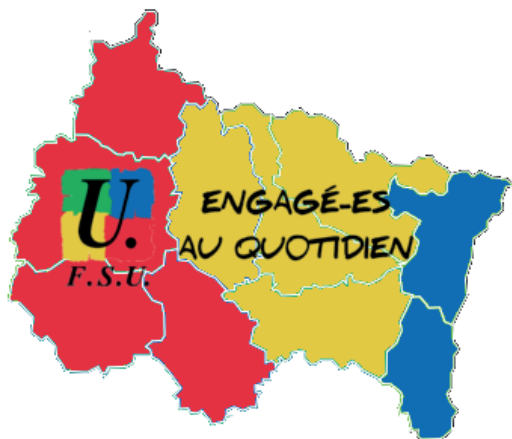
Le vote sur l'activité académique et nationale 2016 – 2018

Le vote sur l'activité académique et nationale du SNES a donné les résultats suivants : 31,42% de participants contre 27,61% en 2016, c'est mieux que lors du dernier vote mais encore très insuffisant.

Rapport d'activité nationale			
Exp.	Pour	Contre	Abst.
354	312	5	37
	88,14%	1,41%	10,45%
2016	89,31%	0,87%	9,83%
Rapport d'activité académique			
Exp.	Pour	Contre	Abst.
354	324	2	23
	91,53%	0,56%	7,91%
2009	90,72%	0,58%	8,70%
Rapport financier national			
Exp.	Pour	Contre	Abst.
355	316	5	24
	89,01%	1,41%	9,58%
Rapport financier académique			
Exp.	Pour	Contre	Abst.
354	322	2	30
	90,96%	0,56%	8,47%

Le vote d'orientation pour le renouvellement de la CA nationale et de la CA académique aura lieu en mai. Nous comptons sur vous pour une participation plus importante !

FSU GRAND EST



FSU Grand Est

Contact : Philippe Noller
1, rue du Pré Chaudron
57070 Metz
fsu.grand-est@fsu.fr



EDITORIAL

SOMMAIRE

- p.1 Edito
- p.2 Apprentissage : quand les chiffres parlent...
- p.3 La FSU revendique
- p.4 Enjeux et perspectives

La Formation professionnelle est devenue un enjeu politique majeur du quinquennat Macron. Initiale ou continue, sous statut scolaire ou en apprentissage, publique ou privée du niveau V au niveau I, cette nébuleuse qu'on appelle la Formation professionnelle est considérée comme le levier majeur de l'insertion et de la lutte anti-chômage. Dans ce contexte, elle est donc aussi un enjeu majeur de pouvoir.

Depuis la 2e phase de la décentralisation, la Formation professionnelle relève de façon croisée des politiques de l'Etat et des régions. En 2017, le patronat s'est invité avec force dans le débat sur sa gouvernance.

Dans les projets de réforme actuels, on retrouve une affirmation maintes fois réitérées depuis 2007 : la nécessité de développement de l'apprentissage. Alors que les effectifs plafonnent depuis 10 ans, la solution serait dans de nouvelles mesures libérales (par exemple dans l'ouverture libre de nouveaux CFA).

Face à cette nouvelle affirmation, la FSU continue à défendre une vision équilibrée de la formation professionnelle, celle qui privilégie l'enseignement professionnel public revalorisé, ouvert à tous les publics et étroitement lié au monde de l'entreprise. Il est le meilleur moyen d'augmenter le niveau de qualification pour préparer aux emplois de demain. L'apprentissage est une voie complémentaire, ce n'est en aucun cas la solution magique. Les différents plans de développement des années passées ont montré leur inefficacité. Pourquoi poursuivre dans cette voie ?

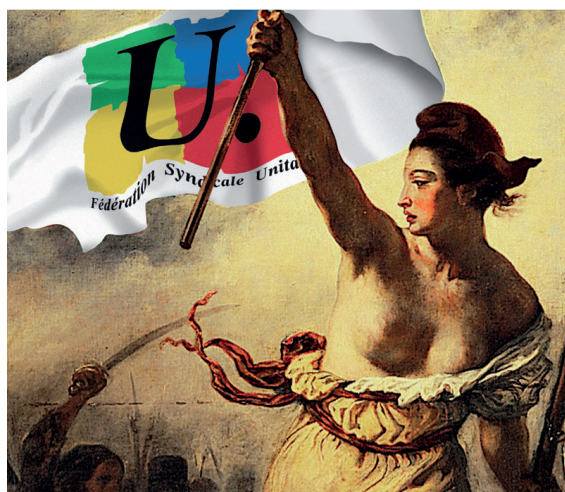
Pour la FSU, la formation professionnelle n'a pas pour vocation exclusive de répondre aux besoins immédiats du marché.

Pour la FSU, la formation professionnelle si elle est liée aux réalités de l'entreprise ne doit pas être d'abord un marché.

Le projet de loi attendu pour la deuxième quinzaine d'avril titre :
« Pour la **liberté** de choisir son avenir professionnel »



SNUEP Grand-Est
Contact : Régis DEVALLE
18 rue de Vitry
51250 Sermaize les bains
regis.devalle@snupep.fr



Fonction publique
Services publics
U.tilité publique

LA FSU : LA VOIX DE TOUS LES PERSONNELS



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Quand les chiffres parlent...

AU NIVEAU REGIONAL

Malgré des campagnes agressives de promotion de l'apprentissage et la priorité toujours réaffirmée de « l'apprentissage voie d'excellence », les effectifs d'apprentis dans le Grand Est stagnent globalement. Ils diminuent aux niveaux V et IV et se maintiennent grâce au développement dans les niveaux II et I.

Apprentis	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II & I	TOTAL	DIMA
Rentrée 2014	15 832	9 973	6 767	4 908	37 480	911
Rentrée 2015	15 558	9 537	6 862	5 253	37 210	784
Rentrée 2016	15 352	9 192	7 141	5 737	37 422	742

AU NIVEAU NATIONAL

Les abandons sont plus fréquents en apprentissage.

Pour les moins de 18 ans, 38% des contrats sont rompus, suivis à 75 % d'un abandon de la formation (Dares, 2016).

Par voie scolaire, les abandons sont inférieurs à 20 % (DEPP 2016).

Les apprentis du « haut » ne sont pas celles et ceux du « bas ».

Seuls 19 % des apprentis en 1ère année post-bac viennent de l'apprentissage, soit un peu moins que les scolaires. (Men DEPP RERS 2016). Parmi les diplômés du supérieur par l'apprentissage, seuls 12 % ont eu un diplôme de niveau inférieur aussi par apprentissage. (Kergoat 2010, CEREQ).

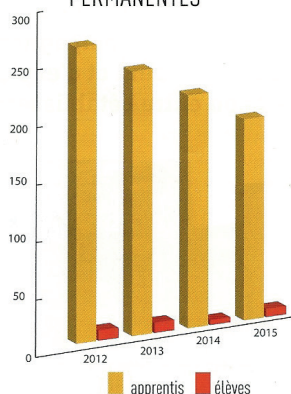
À l'entrée en formation, un-e élève a plus de chance d'obtenir son diplôme qu'un-e apprenti-e.

Source : Loi de finances 2017 – chiffres du ministère (DEPP)

NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

	Apprenti-es	Élèves
2012	17 617	207
2013	13 462	133
2014	12 287	174
2015	11 057	156

NOMBRE D'INCAPACITÉS PERMANENTES



Sources : statistiques de l'Assurance maladie

L'insertion professionnelle est bien meilleure avec un diplôme.

En 2015, l'écart du taux d'emploi entre diplômé-e et non-diplômé-e sortant de lycée était de 13,9 points, de 18,4 points pour les sortant-es d'apprentissage. (MEN, Géographie de l'École 2017).

L'accès à l'apprentissage est discriminant.

15 % des jeunes originaires d'Afrique noire et 19 % des jeunes originaires du Maghreb ont réalisé leur dernière année de formation en apprentissage contre 38 % des jeunes originaires d'Europe du Sud et 33 % des jeunes de parents français.

En 2015, 1/4 des apprentis de niveau V sont des filles, 1/3 au niveau IV...

Et pourtant, le Gouvernement et le conseil régional souhaitent une relance de l'apprentissage aux niveaux V et IV. CHERCHEZ L'ERREUR !!

Les apprentis « recherché-e-s » par les entreprises sont en réalité des individus avec un bon niveau de formation... assuré par l'Education Nationale et notamment le lycée professionnel.

**LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES....
IL Y A LES LYCEES PROFESSIONNELS POUR ÇA !**

LA FSU REVENDIQUE

PLAN DE RE-SCOLARISATION DES 15-18 ANS

Aujourd'hui trop de jeunes (600 000 entre 15 et 26 ans) quittent l'école sans qualification. Les plans successifs de développement de l'apprentissage ont montré leur inefficacité. Les contrats d'apprentissage sont massivement rompus au niveau V (21,6 % rapport IGAS 2016) et IV (27,1 % IGAS 2016) durant les premiers mois. Les « ruptures facilitées » de la réforme de l'apprentissage aggraveront ces statistiques. Il y a actuellement une moyenne de 21,5 % d'abandon au cours des formations par apprentissage. L'apprentissage ne permet donc pas l'élévation du niveau de formation réclamée par le patronat, car « ...les entreprises ne s'engagent pas dans la formation des mineurs... » (F Maillard sociologue).

La FSU rappelle que pour permettre l'acquisition d'un diplôme initial, seule la voie professionnelle sous statut scolaire a prouvé son efficacité. Elle offre à tous, par la promotion de la mixité des métiers et sans sélection ni ségrégation, une formation permettant l'obtention d'une première qualification ouvrant sur l'insertion ou sur des poursuites d'études.

DEVELOPPER LE RECRUTEMENT ET AMELIORER LA FORMATION DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL

Le recrutement des PLP traverse une crise sans précédent : 25% des postes ouverts au concours non pas été pourvus en 2016. Pour rendre le métier attractif, une revalorisation des salaires, de meilleures conditions de travail et une amélioration de la formation sont nécessaires. Peu d'ESPE offrent des maquettes de formation spécifiques aux enseignements professionnels. Un professeur stagiaire PLP sur trois ne bénéficie pas de formation. Les PLP doivent faire réussir les élèves les plus en difficulté sans bénéficier de formation. La prise en charge des élèves les plus problématiques, nécessite un temps de concertation intégré aux ORS (Obligations Règlementaires de Service).

POUR LA FSU, il est donc nécessaire de développer et d'investir dans la formation des PLP et de reconnaître leur mission pour garantir la réussite de tous les élèves scolarisés dans la voie professionnelle publique.

AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DES LYCEEN-NES PROFESSIONNEL-LES

Les lycéen-nes professionnels sont majoritairement issus des CSP les plus défavorisées. Leur réussite passe par la mise en place d'une politique prioritaire permettant le renforcement des équipes pluri-professionnelles et l'amélioration des conditions d'enseignement. La hausse du temps de travail des apprentis déjà 80 fois plus exposés aux accidents du travail que les lycéens (INSEE) nuira à l'acquisition des savoirs professionnels.

POUR LA FSU Le lycée professionnel offre les meilleures conditions de formation par la qualité de ses infrastructures et des personnels formés qui y travaillent.

REFONDER LES CONTENUS DES ENSEIGNEMENTS GENERAUX ET PROFESSIONNELS

La réforme de l'apprentissage va permettre aux branches professionnelles de rédiger les référentiels d'activités professionnelles et de compétences alors que les employeurs souhaitent limiter les savoirs, notamment ceux liés à la culture générale et citoyenne (suppression de la Prévention Santé Environnement), au profit de compétences qu'ils prétendent transversales, souvent floues, et uniquement centrées sur leurs besoins immédiats. Or l'évolution des métiers requiert des contenus de formation alliant enseignements généraux et professionnels de haut niveau. L'insertion professionnelle et les poursuites d'études nécessitent des référentiels de formation où les savoirs généraux et professionnels théoriques et pratiques soient au cœur des professions. Si l'insertion professionnelle des apprentis est souvent présentée comme meilleure que celle des lycéens, ce qui est faux pour les niveaux V et IV, elle se fait par une sélection drastique des apprentis. D'une part par l'offre de contrat (les entreprises sélectionnant sur des critères ethniques et de genre) et d'autre part par les ruptures précoces aggravant le nombre de jeunes non qualifiés.

POUR LA FSU les lycées professionnels sont seuls capables de garantir des contenus de formation identiques sur tout le territoire offrant des diplômes reconnus nationalement pour tous les jeunes. Les lycées professionnels forment des professionnels et des citoyens.

Notre métier, leur avenir



ENJEUX ET PERSPECTIVES

Quel avenir pour les lycées professionnels ?

La réforme de l'apprentissage instaure la création d'UFA (Unité de Formation par Apprentissage) dans les lycées professionnels, qui connaîtront une **véritable saignée** au bénéfice de l'apprentissage. Les CFA ou UFA viendraient prendre les élèves, qui conviennent aux entreprises laissant les autres aux sections professionnelles.

La future réforme de la voie professionnelle préconise une modification des dispositifs de financement par l'octroi de la taxe d'apprentissage aux seuls établissements possédant des UFA. Elle renforce le poids du privé qui décidera des ouvertures et fermetures de formation conjointement avec les régions. Les branches professionnelles vont définir les contenus de formation (référentiels). Elles vont avec les régions élaborer les certifications en lieu et place des diplômes, à l'image de ce qui se passe en Allemagne, où les qualifications ne sont pas reconnues dans tous les Länder. **Le mixage des parcours** (1^o année en SEP puis les suivantes par apprentissage) et des publics ne sont aucunement motivés par l'intérêt des jeunes. Ce mixage va aggraver les conditions d'études des jeunes et mettre à mal le travail des personnels. Le mixage

c'est l'annualisation de notre temps de travail au détriment de la continuité pédagogique. Les mixages permettront de **supprimer près de 50% des postes** de PLP et aggravent nos conditions d'enseignement.

Pour la FSU, toute ouverture de mixage des parcours ou des publics doit passer par un vote en Conseil d'Administration. Agissons en CA pour s'opposer au mixage et obtenir un vote contre.

L'enseignement professionnel ne peut se résumer à la seule voie de l'apprentissage. L'apprentissage est UNE voie de la formation professionnelle mais ne peut pas être LA seule, ni d'ailleurs la principale. Car la formation a vocation à permettre l'insertion professionnelle et les poursuites d'étude, mais a aussi pour rôle de transmettre les valeurs de la République et de former les futurs citoyens. C'est le service public de la formation professionnelle scolaire qui doit être conforté et renforcé. Il permet un meilleur taux d'accès au diplôme et contribue davantage à éviter les sorties sans qualification. De plus, il offre une formation méthodique et complète assumant ainsi la double finalité des diplômes : poursuite d'études et insertion professionnelle.

Quels enjeux entre diplômes et certifications ?

Les branches professionnelles souhaitent affaiblir les diplômes et leurs contenus de formation. Les employeurs voudraient limiter les savoirs, notamment ceux liés à la culture générale et citoyenne (Connaissance du monde contemporain ; PSE ; ...), au profit de compétences qu'ils prétendent transversales, souvent floues, et centrées sur leurs besoins immédiats.

La FSU rappelle son attachement à une élaboration des diplômes dans le cadre des Commissions Professionnelles Consultatives (CPC) quadripartites, où, à ce jour, les équilibres entre volonté du patronat et faisabilité pédagogique sont assurés.

La FSU reste attachée au fait que chaque diplôme soit construit autour d'un métier précis et de qualifications spécifiques ! Le diplôme garantit le niveau et le parcours d'études. La certification s'attache à la fonction que le détenteur peut occuper et rend impossible la progression de carrière. Un diplôme a des ambitions bien plus élevées qu'un CQP (Certificat de Qualification Professionnelle), car sa vocation n'est pas uniquement d'attester de l'adaptation d'un individu particulier à un poste de travail spécifique, mais de valider des connaissances professionnelles et citoyennes.

Contrat d'apprentissage – contrat de professionnalisation : vers un contrat unique ?

Si rien n'est confirmé au moment où nous écrivons ces lignes, la perspective de confondre contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation est avancée dans un souci de simplification ... mais qui risque en réalité d'imposer des conditions moins favorables de travail et de rémunération aux jeunes en formation. Cette réforme s'inscrit en cohérence avec la «flexibilité» portée par la casse du Code du travail pour « libérer les énergies entrepreneuriales » et « débloquer les freins à l'embauche ».

POUR LA FSU LES LYCÉES PROFESSIONNELS SONT LA GARANTIE D'UNE RÉELLE SÉCURISATION DE LA FORMATION DES JEUNES !!

Le Gouvernement répond aux exigences du patronat.

En confiant la gestion de l'apprentissage et la carte des CFA principalement aux branches professionnelles, le gouvernement fait un choix clair : la formation professionnelle a comme unique vocation de répondre aux besoins économiques, aux besoins immédiats et locaux des entreprises.

L'intervention d'un Conseil régional n'est envisagée que sous l'angle de l'aménagement du territoire.

LA FSU PORTE AU CONTRAIRE LA NÉCESSITÉ DE DÉFENDRE ET PROMOUVOIR UN SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION GRÂCE AU LYCÉE PROFESSIONNEL.

Puisqu'on vous dit qu'il n'y a pas de trou dans le gruyère...

Depuis fin 2017, nous savons que, s'appuyant sur les postes non pourvus aux concours, le Ministère de l'Éducation Nationale a prévu de supprimer 2600 emplois de stagiaires – et les crédits correspondants. Le sophisme est bien rôdé : ces postes n'étant pas pourvus, les supprimer n'aurait aucun impact sur les moyens d'enseignement. Autrement dit, plus il y a de gruyère, plus il y a de trous ; plus il y a de trous, moins il y a de gruyère ; donc plus il y a de gruyère, moins il y a de gruyère...

Sauf qu'en termes de moyens horaires attribués aux établissements, supprimer 2600 emplois de stagiaires correspond à la suppression de l'équivalent de 1300 moyens d'enseignement à temps plein. S'en suit la nécessité, toujours d'après le ministère, d'un « rééquilibrage » de la répartition des moyens au niveau national. Traduction pour notre belle académie, ensoleillée 300 jours par an : 62 postes supprimés... Mais attention ! Cela s'appuie sur une baisse démographique incontestable. Nous perdons ainsi l'équivalent d'un poste pour 3,66 élèves de moins, en moyenne. Alors, certes, on nous opposera que c'est un calcul de mauvaise foi car, là où les postes sont supprimés, c'est là où se concentre la baisse démographique. Ah bon ?

Mais oui, c'est comme en 2015/2016, lors des formations à la réforme du collège, lorsqu'on nous a expliqué (dans un climat de confiance, de bonne humeur, de travail serein et de dialogue apaisé), que la réforme du collège représentait une révolution pédagogique qui sauverait notre jeunesse du naufrage, et que hurler à l'économie de moyens et à la mise en concurrence des disciplines procédait de discours syndicalistes manipulateurs.

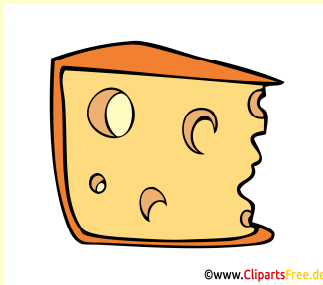
Alors restons-en aux faits. Deux ans après la mise en place de cette réforme, sur les 62 postes sup-

primés dans l'académie, 46 le sont en collège. Et c'est sans aborder la question de la répartition des moyens dans les établissements qui crée des tensions dans les équipes à l'occasion des conseils pédagogiques durant lesquels, même si tout le monde est d'excellente volonté, il faut bien faire des choix et déshabiller Ludivine pour habiller Yasmina.

Mais ça ne s'arrête pas là. Nos équipes de direction aussi sont atteintes par ce fléau. Par exemple, nos collègues de Saint-Thierry se battent actuellement pour garder leur principale adjointe dont le poste devrait être supprimé. Pourtant, plus de 400 élèves arpentent chaque jour les couloirs du collège du Mont d'Hor. Reçus en délégation au rectorat lors d'un rassemblement le mercredi 14 mars, on leur a assuré que cela ne changerait rien à leurs conditions de travail et qu'il ne s'agissait que de se réorganiser. Par exemple, on leur aurait proposé d'avoir, parmi les enseignants, des « coordinateurs de niveau ». Le spectre d'une hiérarchie intermédiaire fait ainsi son retour, et l'apaisement dans les équipes pédagogiques ne semble pas poindre à l'horizon.

Cependant, restons positifs ! Les lycées professionnels de l'académie ne perdent que 12 postes, quant aux lycées d'enseignement général et technologique, 4 seulement. La réforme du Bac et du lycée commence en effet et, si l'on écoute bien le Ministère de la Bienveillence, il s'agit de révolutionner le système d'orientation de nos futurs bacheliers pour leur assurer un avenir serein, en aucun cas de faire des économies. Pour voir, on en reparle dans deux, trois ou quatre ans ? Sinon, on peut faire barrage en se mobilisant maintenant ! Parce que les trous, c'est pas dans le gruyère, c'est dans l'emmental !

Alice Petit



LISTE UNITÉ ET ACTION - CA ACADÉMIQUE DU S3 DE REIMS

1	GIRARDIN	Christophe	UA	agr Hist. Géo.	Lyc Jean Jaurès Reims
2	FUSELIER	Karine	UA	cer Lettres Clas.	Col. Bayard Charleville-Mézières
3	GEORGE	Alexandra	ST	cer Hist.Géo	Lyc. Marie de Champagne Troyes
4	ODIVART	Yohan	UA	cer Hist. Géo	Col.Schuman Reims
5	BERTRAND	Laurent	UA	cer S.E.S.	Lyc. Bouchardon Chaumont
6	BECRET	Annie	ST	cer Hist. Géo.	Lyc. Jean Jaurès Reims
7	BELLEIL	François	ST	cer Hist. Géo	Lyc. Chagall Reims
8	BOURGEOIS	Guy	ST	CPE	Lyc. Brière Reims
9	GEAS	Elodie	UA	cer Doc	Col. Schuman Reims
10	JOBERTIE	Esther	ST	cer Lettres Clas.	Col. Brossolette Reims
11	LEFEBVRE	Yannick	UA	cer Hist. Géo	Col. Université Reims
12	LOPEZ	Frédéric	UA	agr Phys. Appl.	Lyc. Chagall Reims
13	PETIT	Alice	UA	cer Doc.	Col. Monnet Epernay
14	RICHOILLEY	Jean-Claude	UA	cer Hist. Géo.	Col. Guillaumet Mourmelon le Grand
15	VOLLONDAT	Célia	UA	cer Lettres Mod.	Lyc. Roosevelt Reims
16	LEFORT	Olivier	UA	cer Maths	Lyc. Verlaine Rethel
17	TREVET	Rudy	UA	agr Maths	Col. Brossolette La Chap St Luc
18	MESSAOUDI-NOBEL	laetitia	ST	cert Hist.Géo	Col. Bayard Charleville-Mézières
19	DELANNOY	Carolyn	ST	cer Anglais	Col. P. D'ablancourt Châlons
20	JANIN	Didier	UA	cer Maths	Lyc. Bazin Charleville Mézières
21	LELOVSKY	Charlotte	ST	cer SVT	Lyc. Herriot Sainte Savine
22	MAHALAINE	Soraya	UA	Psy-en	Cio Reims
23	KRANTZ	Nadine	UA	contrat Eco G	Lyc Veil Charleville Mézières
24	VAILLON	Angéline	ST	agr Lettres Cl	Col Marigny le Châtel
25	CHANOIR	Yohann	UA	agr Histoire	Lyc. Jean Jaurès Reims
26	MIGNON	Pascale	UA	cer Anglais	Col. Colombey les deux Eglises
27	AMY	Maryse	UA	cer Espagnol	Col. Paul Fort Reims
28	BALLY	Alexandre	UA	cer Hist.Géo	Lyc De Gaulle Chaumont
29	SINOT	Frédéric	UA	PEGC Let. All.	Col. L. Grignon Fagnières
30	SILLANS	Orlane	ST	cer Anglais	Col. Bourbonne-les-Bains
31	AMPOLLINI	Mélanie	UA	contract Anglais	Lyc. Moulin Revin
32	LEMAN	Marthe	UA	cer Lettres Mod	Lyc. Roosevelt Reims
33	RANAIVOSON	Myriam	UA	cer Ed Musicale	Col. Tinquaux
34	HOMEM-CRISTO	Marc	UA	agr Allemand	Col. Nassau Sedan
35	AKEAN	Mekki	UA	cer Maths	Lyc. Libergier Reims
36	MINOT	Philippe	ST	cer Lettres Mod.	Col. Bastié Reims

37	CORNU	Marie-Claude	UA	cer Doc	Lyc Jean Jaurès Reims
38	REDING	Frédéric	UA	cer Hist. Géo.	Col. Université Reims
39	NINOVE	Pascal	UA	CPE	Col. Fagnières
40	VERDIER	Sophie	ST	Psy-en	Cio Châlons
41	DORKEL	Marie-Madel	ST	cer Allemand	Lyc. Verlaine Rethel
42	PEDUZZI	Maxime	UA	agr Lettres Mod	Lyc. Arago Reims
43	TRAMUSET	Sébastien	UA	cer Phy Chimie	Lyc. Brière Reims
44	CHOSSENOTTE	Marilyne	UA	cer Anglais	Col Bastié Reims
45	DONEGANI	Raphael	UA	cer Philo	Lyc. Saint Exupéry St Dizier
46	FAUCONNET	Annabelle	UA	AESH	Col. Duruy Châlons
47	ROUSSEL	Mathieu	ST	cer Techno	Col. Schuman Reims
48	ROUFFIGNAC	Renaud	ST	cer Hist.Géo	Col. Duruy Châlons
49	GEORGES	Joëlle	UA	agr Maths	Lyc. Jean Jaurès Reims
50	CHATEAUDON	Mireille	UA	cer Allemand	Retraitée
51	CARRET	Alexandre	ST	cer Maths	Col. P. D'ablancourt Châlons
52	FONTENELLE	Hernance	ST	cer Doc	Lyc. ST Ex St Dizier
53	ROGISSART	Etienne	UA	agr Maths	Lyc. Sévigné
54	JORGE	Daniel	UA	cer Espagnol	Lyc. Clémenceau Reims
55	SORET	Nadine	UA	cert Lettres Mod	Col. Rilly la M
56	LARSONNEUR	Frédérique	ST	cer Anglais	Col. F. Legros Reims
57	GAMON	Francis	UA	agr Maths	Lyc. Herriot Sainte Savine
58	SEJOURNE	Véronique	ST	cer Hist.Géo	Col. Colbert Reims
59	CORNESSE	Jean-Luc	UA	cer SES	Lyc. Diderot Langres
60	ROUAULT-L	Gwennaig	ST	cer Doc	Lyc Roosevelt Reims
61	RALLET	Daniel	UA	agr S.E.S.	Retraité
62	THAI	Georges	UA	agr Anglais	Lyc Jean Jaurès Reims
63	DEZEMARD	Régis	UA	cer Hist. Géo	Lyc. ST Ex St Dizier
64	PETRON	Claire	UA	cer Anglais	Col. Université Reims
65	FOLLEREAU	Sophie	UA	agr Génie Civil	Lyc. Arago Reims
66	ISSELIN	Dominique	ST	cer Anglais	Col. Wassy
67	COURIVAUD	Claude	ST	agr Maths	Retraité
68	RAHOLA	Charlotte	UA	cer Anglais	Lyc. Roosevelt Reims
69	LITRICO-COEZ	Amélie	ST	cer Arts Pla.	Col. Joliot Curie Reims
70	COURTES	Sophie	UA	Psy-en	CIO Epernay
71	MONNIER	Pascale	UA	cer Lettres Mod.	Retraitée
72	MAJA	Antonin	UA	AED	Lyc. Eiffel Reims
73	HANNIER	Nicolas	ST	agr Allemand	Lyc. Le Château Sedan
74	DURDUX	Jean-Claude	UA	agr Eco. Gest.	Retraité
75	PIQUET	Martine	UA	cer Ed Musicale	Col. Bastié Reims
76	MASSIER	Hubert	UA	agr Hist. Géo	Col. Lundy Ay
77	SARRAZIN	Patrick	UA	agr Maths	Retraité
78	LECOCQ	André	UA	agr Espagnol	Lyc. Roosevelt Reims
79	ELIOT	Jean Pierre	UA	cer S.E.S.	Retraité
80	DUPONT	Chantal	UA	cer Hist. Géo.	Lyc. Chanzy Charleville Mézières

UNITÉ ET ACTION :

DÉBATTRE pour CONSTRUIRE et AGIR ENSEMBLE

Au SNES, loin d'être toujours unanimes, nous avons choisi le débat d'idées et le respect de nos différences dans la confrontation des points de vue.

Nous devons rechercher en permanence les moyens de faire vivre un travail collectif fondé sur l'écoute, l'échange, la prise en compte des aspirations de chacun et la synthèse des revendications. C'est le sens même d'Unité et Action (U et A), courant de pensée majoritaire au SNES, créé pour rassembler les syndiqués et pour construire un syndicalisme d'action de masse, un syndicalisme responsable qui refuse de conduire la profession dans des actions stériles, en expliquant toujours les conséquences de nos décisions. Un syndicalisme indépendant, réformateur et, forcément dérangeant pour lequel les militants syndicaux doivent avoir l'ambition de mettre en échec toutes les tentatives de diviser ou d'affaiblir notre syndicat. Au S3 de Reims, nous voulons continuer à développer une démarche unitaire sans pour autant en rabattre sur nos valeurs et nos exigences.

Au SNES, U et A est responsable pour faire avancer un projet éducatif qui réponde aux attentes des jeunes, aux besoins sociaux et assure à tous le droit à l'Éducation, la possibilité de construire des réponses alternatives à la pensée libérale de mondialisation et de marchandisation de la formation et de la recherche. La réduction de la dette ne peut pas être un prétexte à la destruction des services publics et des statuts. Nous souhaitons plus que jamais améliorer les conditions de travail et de carrière de tous. Revendiquant de véritables transformations, nous ne séparons pas ces exigences de celles des moyens qui les permettent. C'est pourquoi nous nous engageons fortement dans la défense et la promotion des services publics et de la laïcité.

Pour cela, U et A pèse de tout son poids pour que le SNES et la FSU aient toute leur place et soient à l'initiative dans le mouvement social. Nous essayons donc de construire les rapports de force nécessaires pour faire évoluer favorablement nos statuts, pour que le second degré (collèges et lycées) garde toute sa cohérence et sa place dans le système éducatif. Quel que soit le gouvernement en place, nous continuerons à agir dans ce sens, sur les questions de décentralisation et de déconcentration, sur les droits des personnels précaires, sur la protection sociale, sur l'amélioration des carrières (avancement, promotions...) et des conditions de travail (suppressions de postes, management...). Notre action sera, comme toujours, guidée par les positions et les revendications arrêtées dans nos congrès. Ce syndicalisme, a recueilli 60% des voix aux dernières élections professionnelles et légitime notre action.

Ensemble à U et A, nous bâtissons dans l'indépendance un syndicalisme de réflexions et de revendications, nous construisons les démarches qui fondent l'importance du SNES :

- **faire le pari de l'intelligence en affirmant le rôle fondamental de l'éducation, de la culture, des savoirs, avoir la volonté de trouver des solutions d'urgence et durables aux difficultés scolaires ;**
 - **avoir l'ambition de transformer le système éducatif de façon à assurer à tous les jeunes une formation générale initiale commune et une qualification professionnelle de haut niveau et de qualité ;**
 - **faire reconnaître la place de toutes les catégories, la qualification de chacun, la dignité de tous dans la sécurité et dans le respect de nos métiers ;**
 - **promouvoir une véritable réduction de la charge de travail pour tous ;**
- promouvoir l'emploi public au cœur de la défense des services publics et de leurs personnels, mais aussi au cœur de la lutte contre le chômage et la précarité sous toutes ses formes...**

Pourtant la reconnaissance que la profession nous accorde ne saurait masquer les difficultés à attirer et fidéliser les nouveaux syndiqués, alors **ensemble continuons le travail pour faire gagner le SNES et, à travers lui, l'ensemble de la profession.**

Votez UNITÉ ET ACTION.